



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n°1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la
Commission et le règlement (CE) n°1272/2008

Date d'émission 28-avr.-2021

Date de révision 28-avr.-2021

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 245035, 255035, 255040

Nom du produit FIRE

Synonymes Allume-gaz rechargeable avec flamme. Serrure de sécurité MARCHE-ARRÊT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Allume-gaz rechargeable avec flamme

Utilisations déconseillées Utilisez uniquement pour les applications prévues

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
METALTEX SA
Via Pra Vicc 2
Genestrerio
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail productsafety@metaltex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +41 (0)91 641 6420 (Heures d'ouverture 8-12, 13-17)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Gaz inflammables	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz liquéfié - (H280)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Butane 106-97-8	52-65	Aucune donnée disponible	203-448-7	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Isobutane 75-28-5	25-40	Aucune donnée disponible	200-857-2	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Propane 74-98-6	8-10	Aucune donnée disponible	200-827-9	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Pentane 109-66-0	<1.5	Aucune donnée disponible	203-692-4	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-

				(EUH066)			
Éthane 74-84-0	<0.3	Aucune donnée disponible	200-814-8	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Méthane 74-82-8	<0.01	Aucune donnée disponible	200-812-7	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Butane 106-97-8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	276808.3276
Isobutane 75-28-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000
Propane 74-98-6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000
Pentane 109-66-0	2000	3000	364	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Éthane 74-84-0	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	800000
Méthane 74-82-8	Aucune donnée disponible	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	381554.8191

Informations supplémentaires

Ce produit est un boîtier thermoplastique avec du gaz butane liquéfié. Le SDS est basé sur le gaz butane.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile.
Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	En cas de contact avec le gaz liquéfié, décongeler les zones congelées à l'aide d'eau tiède.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer une asphyxie à concentration élevée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les bonbonnes éventrées peuvent être violemment projetées.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures spécifiques/spéciales de lutte contre l'incendie	Les incendies doivent être évalués pour déterminer les protocoles et mesures de sécurité adaptés contre l'incendie, y compris l'établissement de zones de sécurité, les moyens d'extinction à utiliser, la protection des pompiers et les actions visant à contrôler ou éteindre l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
--	---

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à des températures inférieures à 50°C / 122°F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s).
Aucune information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Butane 106-97-8	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm STEL: 2370 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 22 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	-	-
Propane 74-98-6	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 3600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	TWA: 1800.0 mg/m ³	-
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL 1200 ppm STEL 3600 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 2250 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000.0 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³
Éthane 74-84-0	-	-	TWA: 1000 ppm	-	-
Méthane 74-82-8	-	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 500.0 mg/m ³	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Butane 106-97-8	-	-	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1500 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³
Isobutane 75-28-5	-	-	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³
Propane 74-98-6	-	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1500 mg/m ³ STEL: 1100 ppm STEL: 2000 mg/m ³
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 2000 mg/m ³ Ceiling: 4500 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1500 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1500 mg/m ³ STEL: 630 ppm STEL: 1900 mg/m ³
Éthane	-	-	-	-	TWA: 1000 ppm

74-84-0					
Méthane 74-82-8	-	-	-	-	TWA: 1000 ppm
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Butane 106-97-8	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2350 mg/m ³	TWA: 2350 mg/m ³ STEL: 9400 mg/m ³
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m ³	-	-
Propane 74-98-6	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ Peak: 4000 ppm Peak: 7200 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	-
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³ Peak: 2000 ppm Peak: 6000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2950 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2950 mg/m ³	TWA: 2950 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Butane 106-97-8	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Isobutane 75-28-5	-	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Propane 74-98-6	STEL: 3000 ppm	-	:	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm	TWA: 667 ppm TWA: 2000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2951 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³
Éthane 74-84-0	STEL: 3000 ppm	-	See Appendix F: Minimal Oxygen Content: 1000 ppm	TWA: 100 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Méthane 74-82-8	STEL: 3000 ppm	-	:	TWA: 100 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Butane 106-97-8	-	-	-	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 312.5 ppm STEL: 750 mg/m ³	STEL: 3000 mg/m ³ TWA: 1900 mg/m ³
Isobutane 75-28-5	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	-
Propane 74-98-6	-	-	-	TWA: 500 ppm TWA: 900 mg/m ³ STEL: 625 ppm STEL: 1125 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 750 mg/m ³ STEL: 312.5 ppm STEL: 937.5 mg/m ³	TWA: 3000 mg/m ³
Éthane 74-84-0	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	-
Méthane 74-82-8	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³	-

				STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Butane 106-97-8	TWA: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
Isobutane 75-28-5	TWA: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 778 ppm TWA: 1400 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1800 mg/m ³	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
Pentane 109-66-0	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³ STEL: 2000 ppm STEL: 6000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 3000 mg/m ³
Éthane 74-84-0	TWA: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	-	-	TWA: 1000 ppm
Méthane 74-82-8	TWA: 1000 ppm	TWA: 1834 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 2292 ppm STEL: 1500 mg/m ³	-	-	TWA: 1000 ppm
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni		
Butane 106-97-8	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³		
Isobutane 75-28-5	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m ³	-		
Propane 74-98-6	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³	-		
Pentane 109-66-0	NGV: 600 ppm NGV: 1800 mg/m ³ Vägledande KGV: 750 ppm Vägledande KGV: 2000 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 1200 ppm STEL: 3600 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 1800 ppm STEL: 5400 mg/m ³		
Éthane 74-84-0	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 10000 ppm TWA: 12500 mg/m ³	-		
Méthane 74-82-8	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 10000 ppm TWA: 6700 mg/m ³	-		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection des mains	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Gaz liquéfié In thermoplastic casing	
État physique	Gaz	
Couleur	Incolore	
Odeur	Légèrement sucré	
Seuil olfactif	Mauvaises propriétés d'avertissement à de faibles concentrations	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-138 °C	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	-0.5 °C	Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	8.5%	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.5%	Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	88 mg/L	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	2 bar	Aucune donnée disponible
Densité relative	(Water = 1) - 0.6 (Air = 1) - 2.1	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

Sensibilité aux impacts mécaniques Oui**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité****Réactivité** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.**10.2. Stabilité chimique****Stabilité** Stable dans les conditions normales.**Données d'explosion****Sensibilité aux impacts mécaniques** Oui.**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.**10.4. Conditions à éviter****Conditions à éviter** Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles** Agent comburant.**10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

.

Inhalation À concentration élevée, le gaz peut provoquer une suffocation. La victime peut ne pas prendre conscience de l'asphyxie.**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Butane	-	-	> 1 443 mg/L (Rat) 15 min
Isobutane	-	-	> 1 443 mg/L (Rat) 15 min
Propane	-	-	> 1 443 mg/L (Rat) 15 min
Pentane	> 2000 mg/kg (Rat)	3000 mg/kg (Rabbit)	> 25.3 mg/L (Rat) 4h
Éthane	-	-	> 1 443 mg/L (Rat) 15 min
Méthane	-	> 2000 mg/kg (Rat)	539 600 ppm (Rat) 120 min

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagenicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Butane	Muta. 1B
Isobutane	Muta. 1B

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Butane	Carc. 1A
Isobutane	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Danger par aspiration** Sans objet.**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité**Écotoxicité**

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Butane 106-97-8	EC50 19.37 mg/l (96h, QSAR)	LC50 49.9 mg/L (96h, QSAR)	-	EC50 69.43 mg/L (48h, QSAR)
Isobutane 75-28-5	EC50 19.37 mg/l (96h, QSAR)	LC50 49.9 mg/L (96h, QSAR)	-	EC50 69.43 mg/L (48h, QSAR)
Propane 74-98-6	EC50 19.37 mg/l (96h, QSAR)	LC50 49.9 mg/L (96h, QSAR)	-	EC50 69.43 mg/L (48h, QSAR)
Pentane 109-66-0	EC50 22.33 mg/L (72h, QSAR)	LL50: =27.25 mg/L (96h, QSAR) LC50 9.87 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =9.74mg/L (48h, Daphnia magna) EL50 48.11 mg/L (48h, QSAR)
Éthane 74-84-0	EC50 19.37 mg/l (96h, QSAR)	LC50 49.9 mg/L (96h, QSAR)	-	EC50 69.43 mg/L (48h, QSAR)
Méthane 74-82-8	EC50 8.57 mg/l (96h, QSAR)	LC50 49.47 mg/L (96h, QSAR)	-	EC50 27.14 mg/L (48h, QSAR)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Butane	2.89
Isobutane	2.88
Propane	2.3
Pentane	3.39
Éthane	2.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Butane 106-97-8	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Isobutane 75-28-5	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Propane 74-98-6	La substance n'est pas PBT/vPvB

Pentane 109-66-0	La substance n'est pas PBT/vPvB
Éthane 74-84-0	La substance n'est pas PBT/vPvB
Méthane 74-82-8	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Glass products may be recycled. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1057
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU BRIQUETS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1057, BRIQUETS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 201
N° d'urgence F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU UN1057
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU BRIQUETS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1057, BRIQUETS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales
Code de classification

Aucun(e)
6F

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1057
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU BRIQUETS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1057, BRIQUETS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 201, 654, 658
Code de classification 6F
Code de restriction en tunnel (D)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1057
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RECHARGES POUR BRIQUETS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1057, RECHARGES POUR BRIQUETS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A802
Code ERG 10L
Remarque : Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Pentane 109-66-0	RG 84

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Butane - 106-97-8	28. 29. 75.	

Isobutane - 75-28-5	28. 29. 75.	
---------------------	-------------------	--

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P2 - GAZ INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond

Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Gaz inflammables	D'après les données d'essai
Gaz sous pression	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 28-avr.-2021

Date de révision 28-avr.-2021

Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité